



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACQUISITION PAR VOIE DE DÉCISION N° DM-22-258  
PREEMPTION DE L'IMMEUBLE SIS 46 BIS RUE EN DATE DU 11 JUILLET 2022  
DU COMMANDANT MOWAT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1, L 213-1 et suivants et L 300-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 1987, maintenant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007, adoptant le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibérations des 30 septembre 2009, 29 juin 2011 et 18 décembre 2013 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2012, instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune ;

**VU** les délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne & Bois en date des 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1<sup>er</sup> octobre 2019, approuvant les modifications du PLU de la commune de Vincennes ;

**VU** la délibération du Conseil de territoire Paris Est Marne & Bois numéro 20-63 en date 9 juillet 2020 déléguant le droit de préemption urbain au Président et l'autorisant à déléguer celui-ci à l'occasion d'une aliénation ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 19 mai 2022, adressée par Maître Frédérique TURPAULT, enregistrée sous le n°22 0588, relative à la cession de l'immeuble sis 46 bis rue Du Commandant Mowat, cadastré section H n°185 au prix de 1 330 000,00 euros (un million trois cent trente mille euros) en ce compris une commission d'agence de 30 000 euros (trente mille euros) à la charge des vendeurs ;

**VU** la décision du président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n° 2022-D-n°128 en date du 5 juillet 2022, publiée et exécutoire le 11 juillet 2022, déléguant l'exercice du droit de préemption à la commune de Vincennes dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 19 mai 2022, relative à la cession de l'immeuble sis 46 bis rue Du Commandant Mowat, cadastré section H n°185

**VU** l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 8 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de ce bien permettra dans l'intérêt général, la réalisation d'un équipement collectif : un jardin public dans un secteur très dense dans cette partie de la commune ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de contribuer à la lutte contre le dérèglement bioclimatique par la création d'ilots de fraîcheur dans un quartier très urbanisé ;

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition de ce bien permettra d'apporter une réponse aux attentes des riverains en matière d'équipement public dans un secteur largement dominé par l'habitation ;

## **D É C I D E**

**D'ACQUÉRIR PAR VOIE DE PREEMPTION** l'immeuble sis 46 bis rue Du Commandant Mowat, situé sur la parcelle cadastrée section H n°185 à Vincennes, appartenant à Monsieur et Madame Winrich-Rütger RUHLE aux prix et conditions indiqués dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée le 19 mai 2022, soit 1 330 000,00 euros (un million trois cent trente mille euros) en ce compris une commission d'agence de 30 000 euros (trente mille euros) à la charge du vendeur

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**